

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 21/05/2026

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Camarès, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Francis CULIÉ, Olivier PASTUREL

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Xavier PUECH, Jean-Philippe SABATHIER à Monique ALIÈS

Absents excusés : Eric HOULÈS, Julien MANIBAL, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260528_108

Objet : Point Info Séniors – action « Part'âge-ons la route »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, et notamment sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que le manque de mobilité constitue un facteur important d'isolement social, notamment pour les personnes âgées résidant dans des secteurs éloignés des centres-bourgs,

Considérant que le maintien de la mobilité contribue à préserver l'autonomie des personnes âgées sur un territoire où l'offre de transports collectifs demeure limitée,

Monsieur le Président expose :

Sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, le manque de mobilité accentue l'isolement social de certaines personnes âgées de plus de 60 ans, notamment celles résidant des hameaux ou exploitations éloignés des centres-bourgs.

Le maintien de la mobilité est un facteur essentiel d'autonomie. Toutefois, l'évolution de la réglementation routière ainsi que certaines modifications des capacités physiques ou cognitives liées à l'âge peuvent entraîner une perte de confiance dans la conduite automobile.

Selon les données du recensement de la population 2021 de l'INSEE, le territoire compte 2 527 habitants âgés de plus de 60 ans.

L'action « Part-âge-ons la route » a pour objectif de sensibiliser les séniors à la sécurité routière, de renforcer leur confiance dans les déplacements et de contribuer au maintien de leur autonomie. Cette action favorisera également les échanges entre habitants de différentes communes du territoire et pourra permettre une orientation vers les associations locales.

Dans le cadre de la convention conclue avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Point Info Séniors est habilité à déposer des demandes de financement auprès de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

À ce titre, une demande de subvention a été déposée afin de proposer aux personnes âgées de plus de 60 ans une action de prévention relative à la sécurité routière et à la conduite automobile, en partenariat avec une auto-école.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2 025,99 € T.T.C..

La CFPPA est sollicitée pour un financement à hauteur de 80% du coût de l'action.

Le reste à charge pour la Communauté de Communes sera déterminé sur la base de la subvention effectivement attribuée.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'action « Part'âge-ons la route »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **SOLLICITE** la participation financière de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Cyril TOUZET*

